



Suppression stationnement public

Par **bruno**, le **18/04/2012 à 23:44**

Bonjour,rrnrnJe suis propriétaire d'un appartement dans le centre d'une ville de 17.000 habitants. Les différents habitants de ma rue ont découvert, avec étonnement, la décision de la mairie de supprimer la quasi totalité des places de stationnement public (soit 12 places supprimées sur les 16 existantes pour plus d'une trentaine d'appartements dans notre rue). Par ce fait, nous devons rechercher des stationnements dans les rues voisines qui sont, elles, déjà en forte carence de stationnement.rrnrnCette décision de nos élus a été prise sans une consultation publique (je pensais que l'art. L122-14-2 du code de l'urbanisme l'imposait), sachant également qu'il y a encore un an, le projet initial ne prévoyait pas ces suppressions au profit d'une voie de bus.rrnrnAussi, avons nous un recours afin d'éviter de se retrouver en stationnement à 150 ou 300 m de nos logements ?rrnrnJe vous remercie de votre diligence.rrnrnCordialement.